



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RN 134

Question orale n° 1503

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou attire à nouveau l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le tronçon de la RN 134 situé entre Oloron-Sainte-Marie et l'entrée du tunnel du Somport dans les Pyrénées-Atlantiques. En effet, lors de l'ouverture officielle du tunnel, prévue pour le premier trimestre 2002, nous allons nous retrouver dans une situation quelque peu saugrenue puisque nous aurons au sud, côté espagnol, une route toute neuve prête à accueillir les véhicules et, de l'autre, côté français, une route encore en chantier. Lors d'une précédente question orale, il précisait en novembre dernier que, à l'issue de l'actuel contrat de plan Etat-région, seuls les deux tiers de la liaison Oloron-Somport devraient être achevés, que les travaux ultérieurs seraient précisés à l'occasion du prochain contrat de plan. Pour des raisons de sécurité évidentes, les déviations des villages sont désormais indispensables et les crédits actuellement engagés ne suffiront pas à garantir des conditions satisfaisantes de trafic, pour les usagers comme pour les habitants des villages traversés. Elle souhaiterait donc connaître les réponses qui seront apportées par le Gouvernement afin d'ouvrir le tunnel du Somport dans les meilleures conditions. Par ailleurs, elle aimerait obtenir des précisions quant au projet de réouverture de la liaison ferroviaire Pau-Canfranc. Face à l'accroissement régulier du trafic entre le sud et le nord de l'Europe, de nouvelles liaisons transfrontalières sont indispensables, et celle-ci constitue en effet une solution parmi d'autres pour donner un peu de souffle au franchissement des Pyrénées. Enfin, dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la réalisation d'une nécessaire traversée des Pyrénées, elle aimerait connaître l'état d'avancement de l'étude qu'il a commandée auprès de M. l'ingénieur général Becker.

Texte de la réponse

AMÉNAGEMENT DE LA RN 134 DANS LA VALLÉE D'ASPE

M. le président. Mme Martine Lignières-Cassou a présenté une question, n° 1503, ainsi rédigée :

« Mme Martine Lignières-Cassou attire à nouveau l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le tronçon de la RN 134 situé entre Oloron-Sainte-Marie et l'entrée du tunnel du Somport, dans les Pyrénées-Atlantiques. En effet, lors de l'ouverture officielle du tunnel, prévue pour le premier trimestre 2002, nous allons nous retrouver dans une situation quelque peu saugrenue puisque nous aurons au sud, côté espagnol, une route toute neuve prête à accueillir les véhicules et, de l'autre, côté français, une route encore en chantier. Lors d'une précédente question orale, il précisait en novembre dernier que, à l'issue de l'actuel contrat de plan Etat-région, seuls les deux tiers de la liaison Oloron-Somport devraient être achevés, que les travaux ultérieurs seraient précisés à l'occasion du prochain contrat de plan. Pour des raisons de sécurité évidentes, les déviations des villages sont désormais indispensables et les crédits actuellement engagés ne suffiront pas à garantir des conditions satisfaisantes de trafic, pour les usagers comme pour les habitants des villages traversés. Elle souhaiterait donc connaître les réponses qui seront apportées par le Gouvernement afin

d'ouvrir le tunnel du Somport dans les meilleures conditions. Par ailleurs, elle aimerait obtenir des précisions quant au projet de réouverture de la liaison ferroviaire Pau-Canfranc. Face à l'accroissement régulier du trafic entre le sud et le nord de l'Europe, de nouvelles liaisons transfrontalières sont indispensables, et celle-ci constitue en effet une solution parmi d'autres pour donner un peu de souffle au franchissement des Pyrénées. Enfin, dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la réalisation d'une nécessaire traversée des Pyrénées, elle aimerait connaître l'état d'avancement de l'étude qu'il a commandée auprès de M. l'ingénieur général Becker. »

La parole est à Mme Martine Lignières-Cassou, pour exposer sa question.

Mme Martine Lignières-Cassou. J'attire à nouveau l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le tronçon de la RN 134 situé entre Oloron-Sainte-Marie et l'entrée du tunnel du Somport, dans les Pyrénées-Atlantiques.

Les 11 et 12 juillet derniers, à Toulouse, à l'occasion du séminaire interministériel franco-espagnol, M. Gayssot, conjointement avec son homologue espagnol, a salué le bon avancement des travaux et demandé aux administrations respectives de concilier leurs efforts pour que le tunnel du Somport ouvre bien d'ici à la fin de l'année 2001. Je tiens, à ce titre, à le féliciter pour son action et à saluer la volonté de la région Aquitaine, qui a fait de cette question une priorité.

J'aimerais cependant faire part, une nouvelle fois, au Gouvernement de mes inquiétudes quant à l'avancement des travaux sur la RN 134, qui a une vocation inter-régionale stratégique. En effet, après l'ouverture officielle du tunnel, nous allons être confrontés à une situation quelque peu saugrenue : côté espagnol, une route toute neuve prête à accueillir des véhicules, et, côté français, une route encore en chantier.

En réponse à une précédente question orale, il y a quelques mois, M. le ministre m'a précisé qu'à l'issue de l'actuel contrat de plan Etat-région, les deux tiers seulement de la liaison Oloron-Somport seraient achevés. Il ajoutait que les travaux ultérieurs seraient entrepris lors du contrat de plan suivant.

Je fais donc part une nouvelle fois des vives inquiétudes des usagers et des habitants de la vallée d'Aspe. Pour des raisons de sécurité évidentes, les déviations autour des villages sont indispensables et les crédits actuellement engagés ne suffiront pas à garantir des conditions satisfaisantes de circulation aux usagers comme aux habitants des villages traversés. Quelles dispositions le Gouvernement prendra-t-il afin d'ouvrir le tunnel du Somport dans les meilleures conditions ?

Par ailleurs, j'aimerais obtenir des précisions sur le projet de réouverture de la liaison ferroviaire Pau-Canfranc et sur le calendrier des travaux. Devant l'accroissement exponentiel du trafic de marchandises entre le sud et le nord de l'Europe, de nouvelles liaisons transfrontalières sont indispensables. La liaison Pau-Canfranc constitue une solution parmi d'autres pour donner un peu de souffle au franchissement des Pyrénées. Cependant, un délai d'une année supplémentaire semble nécessaire pour déterminer le type de rénovation qui s'impose.

Enfin, dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la réalisation d'une nécessaire traversée des Pyrénées, j'aimerais savoir quelles conclusions ont été tirées du récent rapport de l'ingénieur général Becker et du Livre blanc de la Commission européenne sur les transports.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat au tourisme.

Mme Michelle Demessine, *secrétaire d'Etat au tourisme*. Madame la députée, M. Jean-Claude Gayssot commence aujourd'hui, vous le savez, les consultations et rencontres qu'il a annoncées sur la problématique des transports dans les Alpes. Il m'a donc demandé de le remplacer et de vous communiquer la réponse qu'il a préparée à votre intention.

Le Gouvernement s'est bien fixé l'objectif d'ouvrir officiellement le tunnel du Somport au premier trimestre 2002 et de le faire en respectant toutes les conditions de sécurité. M. Gayssot confirme également qu'entre Oloron-Sainte-Marie et le tunnel du Somport, la route nationale 134 ne doit pas devenir un itinéraire de grand transit routier international. Sa vocation interrégionale correspond aux trafics relativement modestes qui y sont attendus.

Il est donc prévu de l'aménager progressivement, à deux voies de circulation, avec une troisième voie dans certaines montées, pour la rendre plus sûre. Bien entendu, cet aménagement doit préserver la qualité de vie des riverains : le trafic doit être dévié des villages, ainsi que du milieu naturel, en respectant le cahier des charges approuvé par les ministres de l'équipement et de l'environnement. Sur la base de ces principes, l'aménagement de la route nationale 134 se poursuit, au rythme des financements ouverts par l'Etat et ses partenaires dans le cadre des contrats de plan.

Priorité est donnée à la réalisation des déviations. Les déviations d'Escot, de Sarrance et d'Etsaut sont déjà réalisées et celle de Bedous a débuté. Les travaux de celle de Gurmençon-Asasp, déclarée d'utilité publique le 11 septembre dernier, seront engagés dans le cadre du contrat actuel. Les études des déviations de Cette-Eygun et d'Urdos-Fort du Pourtalet sont en cours ; la réalisation de ces aménagements, qui devra être financée au plus vite, sera analysée en 2003, lors du point d'étape sur le contrat actuel.

Le rapport de M. Becker, auquel vous avez fait allusion, vient d'être diffusé auprès des élus de la région. Il a été soumis à nos partenaires espagnols, ce qui a permis de dégager des orientations communes dans le relevé de conclusions du séminaire franco-espagnol de Toulouse, en particulier la nécessité de réaliser une nouvelle traversée ferroviaire des Pyrénées et de développer le cabotage maritime.

D'autre part, comme vous le savez, M. Gayssot et son homologue espagnol ont demandé, en 1999, une nouvelle étude sur la réouverture et les conditions de remise en service de la ligne ferroviaire Pau-Canfranc. L'Etat et la région Aquitaine ont d'ailleurs inscrit chacun 85 millions de francs à cet effet dans le contrat en cours. Cet engagement a été précisé lors du séminaire de Toulouse, au cours duquel les deux délégations ont confirmé un scénario portant sur l'écartement standard européen, l'électrification et la mise au gabarit B.

Un premier rapport d'étape sera disponible fin 2001 et des conclusions définitives seront remises pour la mi-2002. Elles éclaireront les décisions nécessaires sur le financement et le calendrier de la réouverture de la ligne. Le sommet franco-espagnol du 11 octobre prochain, à Perpignan, sera l'occasion de confirmer ces engagements bilatéraux.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1503

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5483

Réponse publiée le : 3 octobre 2001, page 5276

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er octobre 2001